**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 AOÛT 2021**

**Etaient présents : Bernard CARRERA, maire**

**Pierre BARBEAU, adjoint**

**Pierre BESSAGNET, adjoint**

**Daniel JUGAN, adjoint**

**Ilona AUJON-CHEVALLIER, conseillère**

**Corine FAVAREL, conseillère**

**Fabienne PADER, conseillère**

**Sébastien PALANQUE, conseiller**

**Philippe CHAUDOT, conseiller**

**Hugo SOULAYRAC, conseiller**

**Absent : Loïc BONET, procuration à Hugo SOULAYRAC**

La séance est ouverte à 9 heures par la signature de la feuille de présence

● **Hugo SOULAYRAC** est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire passe ensuite à l’étude de l’ordre du jour

**Choix de la banque et montants pour les emprunts liés aux travaux du mur de soutènement**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière séance du Conseil Municipal,

il a proposé de souscrire deux emprunts auprès du Crédit Agricole du Gers.

Le Conseil ayant délibéré en ce sens, la Préfecture, lors du contrôle de légalité, nous a opposé que nous n’avions demandé au budget primitif que la somme de 70 000€.

Il y a donc lieu d’annuler la précédente délibération et de redélibérer.

Monsieur le Maire informe son Conseil que nous pouvons demander des acomptes sur la subvention DETR et que de fait un financement avec deux prêts pour un montant total de 70 000€ sera suffisant pour couvrir le montant des travaux.

Les travaux de réfection du mur de soutènement ayant débuté le 16 juillet, il est nécessaire d’en assurer le financement.

**Il propose**

Un emprunt de 60 000 € sur 15 ans et un emprunt relai de 10 000€ sur deux ans.

Après délibération, le Conseil décide de souscrire les deux emprunts auprès du Crédit Agricole et :

**Décide**

* Conformément à la délibération du 21 juillet, de choisir le Crédit Agricole pour réaliser ces prêts
* De retenir l’offre du Crédit Agricole et souscrire un prêt principal de 60 000€ avec un taux de 0,70% soit une échéance mensuelle de 4 227,65 €, des frais de dossier de 180€ et un montant total remboursé de 63 594,75 €
* De retenir l’offre et de souscrire un prêt court terme de 10 000€ au taux de 0.90% sans pénalité de remboursement et sans frais de dossier. Ce prêt est remboursable en 7 échéances de 52,25€ et une échéance de 10 052,25€

**Autorise**

Monsieur le Maire à souscrire ces emprunts et à signer tous les documents nécessaires.

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30**